

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 19 juin 2025

Le jeudi 19 juin 2025 à seize heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sur la convocation de sa Présidente, Myriam MULOT, du mardi 10 juin deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 7 votants : 9

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,
Dieinaba SY, **Louissette LECOQ**, **Alain QUIBEL**, **Christian FOSSOUL**,
représentants le Conseil Municipal,
Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion

Absents Excusés :

Chantal JARNIOU, représentant le Conseil Municipal, ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.
Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses ;
Florence SUQUET, représentant l'UDAF, ayant donné pouvoir à Myriam MULOT.

Mme Dieinaba SY est désignée secrétaire de séance.

2025-32 : CONVENTION DE PARTAGE DE DONNEES A CARACTERE NOMINATIF DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PERMIS DE LOUER » ENTRE LA CAF ET LE CCAS.

VU la loi ALUR du 24 mars 2014,
VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L 634-1 et suivants,
VU la délibération n°2021-04 du Conseil Municipal du 11 février 2021 instaurant le périmètre d'application du dispositif du « Permis de Louer »,
VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 22 mars 2021 instaurant le régime d'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) sur le périmètre validé sur notre commune,
VU le projet de convention de partage de données à caractère nominatif joint en annexe,

Considérant que le traitement des dossiers APML est partagé entre le service urbanisme de la Ville (instruction administrative) et le CCAS (partie technique).

Considérant la nécessité d'identifier les bailleurs qui ne respectent pas les obligations liées à la mise en place du dispositif du « Permis de Louer » sur notre territoire,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,
par **9** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention

AUTORISE Madame la Présidente du CCAS à signer avec la CAF la convention de partage de données à caractère nominatif jointe en annexe.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 avenue Gustave Flaubert (76000 - ROUEN), à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20250626-2025-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2025

La Présidente du CCAS,

Myriam MULOT.

